

2017_CT2_359

OBJET : Ressources - Finances - Décision Modificative n°2 du Budget Annexe du Service Public d'Elimination des Déchets du Territoire du Pays d'Aix

Le 12 octobre 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes au Puy-Sainte-Réparate, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 6 octobre 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERAUD Jean-Claude – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – AUGEY Dominique donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – BACHI Abbassia donne pouvoir à MERGER Reine – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à GALLESE Alexandre – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à SUSINI Jules – BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à PAOLI Stéphane – DEVESEA Brigitte donne pouvoir à TAULAN Francis – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – FREGEAC Olivier donne pouvoir à RAMOND Bernard – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – HOUEIX Roger donne pouvoir MARTIN Régis – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – SLISSA Monique donne pouvoir à CALAFAT Roxane – TERME Françoise donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BORELLI Christian – BOYER Raoul – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MICHEL Marie-Claude – MORBELLI Pascale – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – ROUVIER Catherine

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Jacky GERARD donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Ressources
Finances**

■ Séance du 12 octobre 2017

02_1_02

■ **Décision Modificative n°2 du Budget Annexe du Service Public d'Élimination des Déchets du Territoire du Pays d'Aix**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Finances et Administration Générale

■ Séance du 19 Octobre 2017

4937

■ Décision Modificative n°2 du Budget Annexe du Service Public d'Elimination des Déchets du Territoire du Pays d'Aix

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Conseil de la Métropole a adopté le 15 décembre 2016, le Budget Primitif 2017 du Budget Annexe du S.P.E.D. (Service public d'Elimination des Déchets) du Territoire du Pays d'Aix.

Ce Budget Primitif a été amendé par une Décision Modificative n°1 adoptée le 18 mai 2017 par le Conseil de la Métropole.

Ce Budget Primitif a été amendé par le Budget Supplémentaire adopté le 13 juillet 2017 par le Conseil de la Métropole.

Il convient aujourd'hui de préparer une Décision Modificative n° 2 afin de procéder à des ajustements de crédits en section d'investissement et en section de fonctionnement

Cette décision modificative n° 2 de l'exercice 2017 s'équilibre en dépenses et en recettes comme indiqué ci-après :

Section d'Investissement : - 331 133.33 €
Section de Fonctionnement : 50 €

Les sections d'investissement et de fonctionnement s'équilibrent conformément au tableau ci-joint en annexe.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_359-
DE
Date de télétransmission : 20/10/2017
Date de réception préfecture : 20/10/2017

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FAG 036-1316/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 approuvant le Budget Primitif 2017 du Budget Annexe du Service public d'élimination des déchets du Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n° FAG 050-2050/17/CM du Conseil de la Métropole du 18 mai 2017 approuvant la Décision Modificative n°1 du Budget Annexe du Service public d'élimination des déchets du Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n° FAG 030-2286/17/CM du Conseil de la Métropole du 13 juillet 2017 approuvant le Budget Supplémentaire 2017 du Budget Annexe du Service public d'élimination des déchets du Territoire du Pays d'Aix.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article unique:

La Décision Modificative n° 2 du Budget Annexe 2017 du Service Public d'Elimination des Déchets du Territoire du Pays d'Aix est adoptée, par nature, tel qu'elle est présentée ci-dessus.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Budget

Jean MONTAGNAC

INVESTISSEMENT

SERVICE	IMPUTATION						LIBELLE OPERATIONS	MONTANT	
	Ligne de crédit	Opération Astre	Opération Nature	Fonction	Chap.	Nature		Dépenses	Recettes
2E/ Finances <i>Recettes</i> -331 133,33	142			01	16	1641	Emprunts		-331 133,33
TT/ Traitement <i>Dépenses</i> -331 133,33	2386	TTCSDARB	DI114	7213	114	21538	CSD Arbois	361 284,00	
	300	TTCSDARB	DI114	7213	114	21538	CSD Arbois	-649,94	
	2440	TTCSDARB	DI114	7213	114	21538	CSD Arbois	26 046,61	
	118	TTCSDARB	DI114	7213	114	2128	CSD Arbois	-2 769,31	
	2438	TTCSDARB	DI114	7213	114	2128	CSD Arbois	13 769,31	
	2396	TTCSDARB	DI149AP	7213	149	2031	CET Arbois	50 000,00	
	2398	TTCSDARB	DI149AP	7213	149	2031	CET Arbois	-3 811,98	
	A créer	TTCSDARB		7213	149	2031	CET Arbois	6 977,98	
	2397	TTCSDARB	DI149AP	7213	149	2128	CET Arbois	-675 080,00	
	305	TTCSDARB	DI149AP	7213	149	2128	CET Arbois	-221 061,00	
		TTCSDARB		7213	149	2128	CET Arbois	221 061,00	
	123	TTCSDARB	DI149AP	7213	149	2033	CET Arbois	-400,21	
	2437	TTCSDARB	DI149AP	7213	149	2033	CET Arbois	400,21	
	1355	TTCSDARB	DI149AP	7213	149	2033	CET Arbois	-39,14	
	a créer	TTCSDARB		7213	149	2033	CET Arbois	39,14	
	2421	DSITRAIT	DI177	7213	177	217533	Fibre optique Arbois	35 800,00	
	2443	DSITRAIT	DI177	7213	177	217533	Fibre optique Arbois	2 500,00	
	2423	DSITRAIT	DI114	7213	114	2051	Fibre optique Arbois	-145 200,00	
COLL / Collecte <i>Dépenses</i> 0,00	2399	COLLPRE	DI160	7212	160	2188	Autres immobilisations corporelles	-6 000,00	
	2391	COLLPRE	DI130	7212	130	21728	Autres agencements et aménagement	6 000,00	
	2412	COLLPRE	DI1757AP	7212	175	215738	Autre materiel et outillage de voirie	-45 000,00	
	2413	COLLPRE	DI1757AP	7212	175	21728	Autres agencements et aménagement	-25 000,00	
	2411	COLLPRE	DI175-5	7212	175	215738	Autre matériel et outillage de voirie	70 000,00	
							TOTAL	-331 133,33	-331 133,33

FONCTIONNEMENT

SERVICE	IMPUTATION				LIBELLE OPERATIONS	MONTANT	
	Ligne de crédit	Fonction	Chap.	Nature		Dépenses	Recettes
2E/ Finances							
<i>Recettes</i>	142	7211	75	7588	Autres produits divers gestion courante		50,00
50,00							
<i>Dépenses</i>		7211	65	65888	Autres charges diverses	50,00	
50,00							
2F/ RH							
<i>Dépenses</i>	215	7211	012	6478	Autres charges sociales diverses	-5 000,00	
-5 000,00	208	7211	012	6451	Cotisations URSSAF	-13 000,00	
	1	7211	011	6184	Versement organismes formation	13 000,00	
COLL/ Collecte							
<i>Dépenses</i>	26	7212	011	611	Contrats de prestations de services	5 000,00	
-45 000,00	39	7213	011	611	Prestations de service	-50 350,00	
	92	7211	67	678	Autres charges exceptionnelles	350,00	
	1379	7213	67	6711	Charges intérêts moratoires	50 000,00	
					TOTAL	50,00	50,00

OBJET : Ressources - Finances - Décision Modificative n°2 du Budget Annexe du Service Public d'Elimination des Déchets du Territoire du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	77
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	77
Majorité absolue	39
Pour	77
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **18 OCT. 2017**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_359-
DE
Date de télétransmission : 20/10/2017
Date de réception préfecture : 20/10/2017